

**RÉACTIONS D'ACTEURS FÉDÉRATIFS SOCIOCULTURELS**  
à la présentation des résultats intermédiaires de la Coupole « Artiste au Centre »  
et des orientations de la Ministre de la Culture  
(à Namur le 26 septembre 2015)

12 NOVEMBRE 2015

## PRÉAMBULE

En juin dernier, plusieurs opérateurs fédératifs socioculturels se réunissaient autour d'un appel pour demander une juste valorisation des secteurs socioculturels dans le cadre des politiques culturelles. En marge de cette action collective, plusieurs d'entre eux se sentant concernés par la question de la place de l'artiste dans l'action culturelle ont souhaité rassembler leurs signatures autour d'une contribution répondant à la présentation du rapport intermédiaire de la Coupole en question.

## SIGNATAIRES

Cette contribution est cosignée par :

- **L'AAFB** : Association des archivistes francophones de Belgique visant à fédérer les archivistes et les institutions accueillant des archives, à promouvoir le métier d'archiviste et à sensibiliser sur la valeur des archives pour notre démocratie.  
Site : [www.archivistes.be](http://www.archivistes.be)  
Personne de contact : Marie-Laurence Dubois, Présidente : [secretaire@archivistes.be](mailto:secretaire@archivistes.be)
- **L'ACC** : l'Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique est une association fédérative qui réunit les 115 Centres culturels de Wallonie et de Bruxelles agréés et subventionnés par le Ministère de la Communauté française mais également d'autres asbl du secteur socioculturel. L'ACC a pour objectif d'informer, de défendre, de promouvoir et de former les Centres culturels.  
Site : [www.centres-culturels.be](http://www.centres-culturels.be)  
Personne de contact : Matteo Segers, Directeur : [matteo.segers@centres-culturels.be](mailto:matteo.segers@centres-culturels.be)
- **L'APBD** : l'Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes est une association qui regroupe des professionnels de la lecture et de la documentation en Belgique francophone. Elle a pour objet de fédérer les bibliothécaires et documentalistes en vue de collaborer à la défense de leur profession, à leur information, à la promotion de leur fonction et d'aider à parfaire leurs qualifications professionnelles.  
Site : [www.apbd.be](http://www.apbd.be)  
Personne de contact : Charlotte Docquier, Coordinatrice : [charlotte.docquier@apbd.be](mailto:charlotte.docquier@apbd.be)
- **ASSPROPRO** : Asspropro est un réseau de personnes chargées de la programmation au sein d'associations culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Son objectif est de favoriser la circulation du spectacle vivant de qualité dans des conditions optimales d'organisation et de promotion. Asspropro co-organise le Festival Propulse et représente les diffuseurs auprès des instances publiques. Elle organise des réflexions thématiques, développe des formations et entretient des relations avec les bourses artistiques internationales.  
Site : [www.asspropro.be](http://www.asspropro.be)  
Personne de contact : Romina Pace, Directrice : [coordination@asspropro.be](mailto:coordination@asspropro.be)
- **L'ASTRAC** : L'ASTRAC est le Réseau des professionnels en Centres culturels, un lieu de rencontre et d'échange, d'information et de formation, de réflexion et d'action partagée. Elle s'est donnée pour

missions de mettre en réseau, d'accompagner et d'outiller les professionnels des Centres culturels, tous métiers confondus, de faire entendre leurs voix dans les débats publics qui les concernent et de défendre leurs intérêts et le rôle de l'action culturelle dans la société.

Site : [www.astrac.be](http://www.astrac.be)

Personne de contact : Liesbeth Vandersteene, Directrice : [liesbeth@astrac.be](mailto:liesbeth@astrac.be)

- **La FIBBC** : La Fédération interdiocésaine des Bibliothèques et Bibliothécaires Catholiques est une association professionnelle. Outre des bibliothécaires, elle s'occupe des bibliothèques publiques de droit privé gérées par un P.O. de type asbl.  
Site : [www.fibbc.be](http://www.fibbc.be)  
Personne de contact : Jean-Michel Defawe, Président : [jean.michel.defawe@skynet.be](mailto:jean.michel.defawe@skynet.be)
- **La FPCEC** : La Fédération Pluraliste des Centres d'Expression et de Créativité est une association fédérative qui réunit une majorité de Centres d'Expression et de Créativité de Wallonie et de Bruxelles agréés et subventionnés par Ministère de la Communauté française et également d'autres asbl du secteur socioculturel. La FPCEC actuellement compte 115 membres.  
Site : [www.fpcec.be](http://www.fpcec.be)  
Personne de contact : Isabelle Gillard, Directrice : [isabelle.gillard@fpcec.be](mailto:isabelle.gillard@fpcec.be)
- **MSW** : Musées et Société en Wallonie est une association représentative du secteur muséal wallon, elle a pour missions de fédérer, représenter, professionnaliser et faire connaître les musées et institutions muséales situés sur le territoire de la Wallonie. MSW compte 150 musées membres.  
Site : [www.msw.be](http://www.msw.be)  
Personne de contact : Françoise Gohy, Directrice : [direction@msw.be](mailto:direction@msw.be)

## PRÉSENTATION

Le samedi 26 septembre 2015, la Ministre de la Culture faisait sa rentrée automnale au Théâtre de Namur devant les secteurs de la Culture avec une communication sur l'état d'avancement et les perspectives de l'opération Bouger les lignes et la Coupole « Artiste au centre ».

Des acteurs des secteurs des Musées, des Bibliothèques, des Archives, des Centres culturels, des Centres d'expression et de créativité étaient présents en nombre.

Beaucoup restent préoccupés par un sentiment d'oubli de l'identité de nos politiques culturelles fondatrices dans les discours et les intentions. L'opération « Bouger les lignes » interroge les opérateurs socioculturels puisque la « profonde réforme » des politiques culturelles se fait sans s'intéresser aux principes fondateurs des politiques menées jusqu'à présent. Si elle propose d'aborder des thématiques incontournables, elle n'intègre pas ces thématiques dans une vision transversale mettant en avant les liens qui marient les différents acteurs de la culture : artistes, institutions, professionnels, autres citoyens.

Comme le démontrent les documents de synthèse intermédiaire de la Coupole « Artiste au Centre », cette approche sans référence à une unité, à l'interdépendance des métiers et actions de la culture peut créer des amalgames périlleux.

Il est important de signaler que les constats réalisés pour certains secteurs ne peuvent être généralisés à l'ensemble du monde culturel sans une analyse plus profonde.

Les auteurs de cette contribution souhaitent mettre en avant quelques points importants qui ne semblent pas avoir été pris en compte dans les réflexions de la coupole.

## Une approche généraliste de la place de l'artiste dans le champ culturel

Nous souhaitons rappeler que dans le domaine culturel, le travail artistique prend forme et trouve sens grâce aux synergies qui se créent entre les différents métiers qui l'habitent. Il ne peut y avoir de hiérarchisation entre ces métiers.

Les rapports intermédiaires de la Coupole « Artiste au Centre » tendent à démontrer qu'il existe une tension voire une opposition généralisée entre les créateurs et les opérateurs culturels. Ces premières conclusions ne concernent que certains métiers dans certains domaines précis.

Si la tension relative aux questions budgétaires, entre autres, semble préoccuper les artistes et les opérateurs dévolus exclusivement à la création, les arguments avancés dans ce contexte n'ont que peu de pertinence s'ils sont mis en lien avec les réalités du travail artistique au sein des secteurs socioculturels. Les collaborations entre les artistes et les institutions socioculturelles sont nombreuses et enrichissantes pour les deux parties. Elles démontrent que le mariage fonctionne entre l'artiste et l'opérateur qui assure un appui technique et d'autres aides services ainsi que des liens créatifs et réciproques avec les publics et les citoyens. Cela permet l'émergence de projets de qualité, malgré des budgets toujours en restriction.

Il est important de prendre également en considération les réalités des artistes :

- qui travaillent en ateliers créatifs
- qui collaborent dans le cadre de projets socio-artistiques
- qui s'investissent dans des résidences d'artistes articulées à des projets socioculturels
- qui investissent des espaces de création reposant sur des dynamiques citoyennes animées par des opérateurs socioculturels

Il faut veiller à leur garantir une meilleure reconnaissance et des conditions optimales de travail.



### **RECOMMANDATIONS :**

1. Rappeler les **droits culturels** comme fondement de nos politiques culturelles. Rappeler qu'ils garantissent le respect de tous les métiers de la culture, y compris de toutes les professions artistiques.
2. Dans le cadre de l'établissement d'un « code culturel général », affirmer la **transversalité** entre les métiers de la création et les autres métiers de la culture, tout en établissant la multiplicité des champs professionnels existants pour les créateurs et les techniciens, dans le **respect des spécificités** des différents secteurs.
3. Mettre en évidence les opérateurs culturels qui ont des **missions de création spécifiques** et qui bénéficient d'un financement pour les assurer. Certains ont des missions de service, d'autres de diffusion, d'autres encore de médiation culturelle, etc. Il s'agit de **mieux informer** les artistes sur les secteurs qui ont une enveloppe spécifiquement dédiée à la création artistique à maintenir.
4. Lors de l'établissement d'un cadastre de l'emploi artistique, inclure une **réflexion sur les métiers créatifs et techniques** issus de la commission paritaire 329.02.
5. Déterminer plus précisément quel secteur est concerné par quelle mesure proposée par la coupole. Eviter les généralisations.
6. Supprimer toute référence dans les rapports officiels de l'opération induisant que les secteurs professionnalisés du secteur 329.02 ne respectent pas les lois sociales ! Pour rappel, l'ensemble des secteurs socioculturels sont suivis par l'Inspection sociale et par l'Inspection générale de la Culture de de la FWB. Ils sont contrôlés activement chaque année et cela de manière plus active que d'autres secteurs culturels.

## Le « statut » de l'artiste

**Assurer un cadre de travail décent** aux intermittents du monde culturel est une priorité absolue. Nous souhaitons encourager tous les travaux permettant d'aboutir à un statut digne de ce nom pour les artistes, les animateurs artistiques et pour les techniciens intermittents actifs dans les différents secteurs de la culture.

Il convient de souligner que les secteurs socioculturels offrent de nombreuses possibilités d'engagements pour les professionnels de l'art. Leur importance ne peut être galvaudée. Les missions artistiques et « connexes » réalisées dans un cadre socioculturel doivent bénéficier de la même valeur de reconnaissance pour l'obtention du statut.

Nous souhaitons d'ailleurs mettre en lumière qu'il existe de nombreux ponts entre les différents domaines culturels : de nombreux artistes travaillent dans différents secteurs. Ces liaisons permanentes contribuent largement à l'identité culturelle de notre Fédération.

## La formation des cadres culturels

Nous ne pouvons que regretter les propos tenus le 26 septembre dernier par certains animateurs de la Coupole « Artiste au Centre » relatif à un manque de formation des cadres culturels. Ces opinions non argumentées et non fondées objectivement ne font pas écho dans une grande majorité des cas et ne peuvent être généralisées.

Il convient donc de définir ce que l'on entend par « cadres culturels » et dans quel domaine précisément ce « manque de formation » fait défaut. Parle-t-on des artistes employeurs ? Des directions de compagnies, de théâtre, de productions, de réseaux, d'associations ? Des animateurs ? En quoi, les manquements identifiés, représentent un obstacle au développement de la culture ou à l'engagement des artistes ?

En ce qui concerne une bonne partie du secteur socioculturel, nombre de cadres ont suivi des formations longues et exigeantes et assurent, via la formation continue, une mise à jour permanente de leurs compétences.

Les opérateurs socioculturels mutualisent des financements au sein du Fonds 4S pour garantir aux professionnels des différents secteurs cette possibilité de se former de manière continue sur de nombreux aspects de leur vie professionnelle.

Un grand nombre d'associations socioculturelles sont dirigées par des personnes maîtrisant les questions de gestion d'asbl et de projets. L'ensemble du secteur socioculturel est contrôlé depuis de longues années par une inspection active qui suit systématiquement les actions culturelles territoriales, garantissant un lien fort entre l'administration et l'action et la gestion de terrain. Les services offerts par les associations fédératives constituent un autre soutien important aux cadres sur ces questions. A l'heure actuelle, aucune évaluation objective, ni étude récente, ne pointe un déficit en termes de formation de cadres dans les secteurs socioculturels.

Ceci dit, la formation des acteurs culturels reste un enjeu fondamental : il est impératif d'investir de manière conséquente et continue dans la qualité des cadres culturels et dans la formation de l'ensemble des professionnels de la culture.

L'organisation de formations spécifiques en gestion culturelle sera donc, quoiqu'il en soit, une opportunité pour un mieux.

Complémentairement, nous souhaitons relever que dans le chef de certains créateurs, la méconnaissance des fonctionnements complexes des institutions culturelles et de leur cadre et contraintes législatives est un frein à la collaboration.

Un travail didactique de formation et d'information est d'ailleurs mis en place par les opérateurs eux-mêmes pour permettre aux artistes de mieux comprendre les champs professionnels dans lesquels ils évoluent.

Si la FWB dispose d'un enseignement artistique supérieur de grande qualité, il convient de garantir la formation des futurs artistes professionnels aux réalités institutionnelles et législatives de terrain et à la gestion d'entreprises afin de garantir une maîtrise de l'entrepreneuriat artistique.

## **RECOMMANDATIONS :**

**1.** Dans l'idée de poursuivre et d'optimiser la formation des cadres, soutenir à la **mise en place d'un brevet** axé sur les réalités de gestion et d'entrepreneuriat liées aux politiques culturelles, législatives et institutionnelles actuelles. Plusieurs acteurs fédératifs socioculturels sont disposés à construire ce type de cursus.

**2.** Pour garantir une meilleure formation des artistes :

- **soutenir l'information sectorielle** en garantissant des sessions de mise en lumière des fonctionnements culturels et sectoriels au sein du Guichet des arts ou dans d'autres espaces délocalisés.
- **soutenir la formation sur les réalités institutionnelles et sur les lois sectorielles** dans les écoles supérieures grâce à un accord avec le Ministre de l'enseignement supérieur.

## **Lieux d'expérimentation et de résidences**

Nous sommes très sensibles à la question des lieux d'expérimentation et de résidences.

Nous estimons que celle-ci devrait concerner toutes les formes artistiques et culturelles et ne pas se focaliser sur le seul champ de la création. Par exemple, l'art pratiqué dans une dynamique sociale ou en co-construction avec des publics cibles est un champ créatif aussi important que les autres.

La question de l'accueil et des aides à la création ne peut pas se limiter aux professionnels mais doit se construire de façon plus globale, tenant compte également des pratiques amateurs. Un cadastre des lieux d'accueil doit inclure les espaces qui accueillent ces pratiques.

Il faut rappeler la force du réseau des opérateurs socioculturels et les centaines de lieux qui sont mis à disposition des artistes. Ces appuis sont organisés avec un regard volontaire et un esprit ouvert pour une diversification des champs et des acteurs à soutenir. Les accueils se font dans un esprit de soutien aux projets et aux artistes et non de (co-)producteur.

Nous regrettons l'amalgame entre espaces partenaire mettant des services à disposition et espaces producteur responsables d'emploi artistique.

La mise à disposition de lieux et de services opérée dans le cadre d'un partenariat relève d'une mission spécifique d'aide à la création. Elle ne doit pas forcément être liée à un contrat de travail entre l'artiste ou le groupement d'artistes et le partenaire. Il n'existe pas d'office un lien d'employeur à employé(s) entre eux. L'artiste en répétition ou en essai est, souvent, le porteur de sa propre création et organise sa production au travers de son ASBL ou de son projet.

Là où les opérateurs socioculturels mettent leurs espaces ou leurs services gratuitement à la disposition pour les artistes, ils le font pour encourager une mise en lien ou une diversification de l'offre culturelle et pour apporter une aide complémentaire au budget des artistes. Dans ces cas, il appartient aux artistes résidant ou se produisant dans ces lieux d'assurer le financement de leurs projets.

## ➔ **RECOMMANDATIONS :**

1. Différencier les espaces spécifiquement dévolus à l'aide à la création de ceux qui ont des missions de soutien en service.
2. Etablir un cadastre précis de l'offre actuelle pour nourrir et objectiver la réflexion sur les résidences d'artiste.
3. Prendre en compte les différents types de partenariats et coproductions possibles au niveau de l'aide service.

## **Approche des publics**

Nous sommes surpris d'entendre des propos identifiant les opérateurs culturels comme des acteurs « s'accaparant » les publics.

Les opérateurs socioculturels que nous représentons ont des démarches empreintes de citoyenneté et cherchent à garantir et favoriser l'exercice des droits culturels. Depuis toujours, l'approche des publics se fait dans un esprit de diversité et de pluralisme, mobilisant des méthodes participatives de médiation culturelle.

## ➔ **RECOMMANDATIONS :**

Renforcer le métier de médiateur/trice culturel/le pour garantir aux artistes d'être confrontés, sensibilisés, impliqués, compris et appréciés par le plus grand nombre. En établissant des formations adéquates au métier et en offrant la possibilité aux artistes de se former à la médiation.

## **Avenir des tournées Art et Vie et Théâtre à l'école**

La question d'une **révision du système Art et Vie** mis en place pour garantir la diffusion et le soutien aux artistes de la FWB est extrêmement importante. Elle doit pouvoir se réfléchir posément et ce, en concertation avec tous les acteurs concernés: associations de programmeurs, ORUA des secteurs concernés (opérateurs et artistes), sans oublier les Provinces et la FWB. S'il convient d'établir un système simplifié et unifié, ceci ne peut se faire aux dépens des acquis du système actuel, à savoir : un mécanisme qui répond aux exigences de transparence et de redistribution des subsides.

Les opérateurs socioculturels pourraient assumer la charge administrative des tournées Art et Vie et du théâtre à l'école à condition que le nouveau système n'engendre pas une complexité au niveau de la gestion technique et qu'il continue de garantir une autonomie de choix dans la programmation.

La question de l'**ouverture à l'expérimentation et à la diffusion de projets interdisciplinaires** doit être engagée sur base d'une réflexion de fond sur les spectacles et création « tournables » en FWB.

Dans ce contexte, nous tenons à rappeler que la diversité des opérateurs socioculturels assure déjà une grande ouverture à des disciplines et des codes artistiques différents. Toutefois, au vue des moyens actuels, il est malheureusement impossible d'assurer que toute l'offre présente puisse avoir une programmation équivalente. Pour rappel, pour garantir la démocratisation de la culture, les places doivent rester abordables et les recettes ne sont pas extensibles au-delà du nombre de sièges disponibles.

Par ailleurs, les offres de diffusion ne correspondent pas toujours aux conditions techniques de certains opérateurs. Il est parfois complexe d'assumer les fiches techniques importantes en termes de mise à disposition de temps ou de matériels, voire en termes de coût du spectacle. Il convient de rappeler que si le réseau de diffusion est étendu, il se compose, en grande majorité, de petites salles dont les marges d'achats et d'accueil sont limitées.

Enfin, plus de 80% des artistes programmés dans le réseau socioculturel sont des artistes dont la création est faite en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un seuil important qui démontre la volonté du réseau de soutenir en priorité les artistes issus de Fédération Wallonie-Bruxelles.

## ➔ RECOMMANDATIONS :

1. Etablir un **cadre de concertation adapté** incluant tous les acteurs concernés par la réforme des tournées Art et Vie et du Théâtre à l'école.
2. Organiser une **réflexion plus étendue** tenant compte des attentes des opérateurs culturels et des offres artistiques.

## Les secteurs socioculturels et l'emploi artistique

Les lieux socioculturels ne sont pas des lieux dédiés exclusivement ou prioritairement à la création artistique. Leurs missions sont plus larges et tournées vers l'ensemble des citoyens (artistes et autres) et leurs droits culturels. Actuellement, les moyens mis à disposition des opérateurs socioculturels leur permettent d'assurer leurs missions propres.

La question de la part obligatoire d'emploi artistique inscrite dans les contrats-programmes doit être examinée uniquement pour les opérateurs qui ont des missions spécifiquement dévolues à la création artistique.

En ce qui concerne l'hypothèse d'un regroupement d'employeurs afin de favoriser l'emploi artistique nous rappelons que les opérateurs socioculturels travaillent de longue date à regrouper des associations autour de projets communs, notamment en mutualisant des emplois et des missions.

Si nous accueillons positivement l'idée de renforcer les solidarités pour les secteurs pas encore associés à travers des fonds collectifs (comme c'est le cas en CP329.02), nous souhaitons également attirer l'attention sur les risques liées à la mutualisation d'emplois soutenus par des aides régionales.

Il convient de rappeler que le cadre de l'emploi en CP 329.02 est balisé et cadastré. Dans ce cadre, la part du personnel n'est pas exclusivement attachée à des fonctions administratives ou de gestion. Elle rassemble aussi beaucoup d'animateurs/trices et de médiateurs/trices dont le premier métier est de garantir le soutien à la promotion des artistes. Toucher à cet emploi équivaldrait à abandonner les artistes à eux-mêmes.

De plus de nombreuses opportunités d'emplois à durées indéterminées pour les techniciens/nnes et les animateurs/trices artistiques existent au sein des secteurs socioculturels.

Il faut permettre aux artistes de s'appuyer sur un réseau « pluriforme » et diversifié et leur garantir des opportunités d'expériences et d'emplois nombreux et variés. De par leurs initiatives de programmation, de diffusion, d'accueil en résidences, d'aides services, de médiation, d'action socio-artistique et de développement culturel, les opérateurs socioculturels contribuent à la vitalité artistique et à l'émergence de nouvelles formes.

---

AAFB, Association des archivistes francophones de Belgique

ACC, Association des Centres culturels de la Communauté française

APBD, Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes

ASSPROPRO, Association des Programmateurs Professionnels en Communauté française

ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels

FIBBC, Fédération Interdiocésaine des Bibliothèques et Bibliothécaires Catholiques

FPCEC, Fédération pluraliste des Centres d'expression et de créativité

MSW, Musées et Société en Wallonie